

UN DISPOSITIF DE SURVEILLANCE A MAINTENIR ET ADAPTER

Dans un souci de rechercher le meilleur compromis entre efficacité sanitaire et contraintes de coûts et d'organisation pour les éleveurs, le Conseil d'Administration du GDS de la Corrèze a décidé de maintenir la possibilité pour les éleveurs d'opter pour la méthode de surveillance de leur choix. Cette option est possible et financièrement intéressante pour les éleveurs de par la séroprévalence modérée sur le département. Toute évolution défavorable des résultats ou mauvaise application des protocoles d'assainissement pourrait entraîner un changement de méthode et un passage généralisé à une surveillance par boucle d'identification TST. De manière individuelle, certains élevages pourraient également être amenés à mettre en place une surveillance par boucle d'identification TST à la demande de leur opérateur commercial.

Sérologies sur sérums de mélange (sangs de prophylaxie)

Sur la campagne 2019/2020, suivant la situation des ateliers allaitants, les sérologies de mélange ont été effectuées sur les sangs de prophylaxies d'un échantillon d'animaux :

- âgés de 6 à 24 mois pour les ateliers vaccinant ou connus séropositifs,
- âgés de 24 à 48 mois pour le reste des ateliers.

Conformément à l'arrêté ministériel, lorsque la sérologie est effectuée sur un mélange d'animaux âgés de 24 à 48 mois, l'intégralité des bovins de cette tranche d'âge doivent être analysés y compris les animaux introduits. Cette modalité d'analyse devra être appliquée dès la campagne 2020/2021. L'analyse d'animaux introduits risque d'augmenter le nombre d'ateliers avec un résultat de mélange positif impliquant la mise en place d'un protocole d'assainissement.

Pour la prochaine campagne, la réalisation d'une sérologie sur un nombre minimal de 10 sentinelles âgés de 6 à 24 mois est une possibilité intéressante en matière de surveillance de la BVD. Cette méthode implique un choix des animaux à prélever par le vétérinaire sanitaire afin que la surveillance soit la plus pertinente possible. Une analyse sur des animaux de cette tranche d'âge permet également d'avoir un historique plus récent de la maladie par rapport à une analyse sur des animaux âgés de 24 à 48 mois.

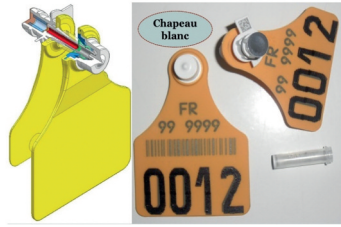
Sérologies sur lait de tank 2019/2020

Deux sondages sont réalisés annuellement sur le lait de tank dans les ateliers laitiers. L'analyse est effectuée en avril et en octobre

sur les échantillons prélevés dans le cadre des analyses interprofessionnelles servant au paiement du lait.

Surveillance par boucles d'identification TST

Cette méthode de surveillance per-



DU 1 ^{ER} SEPTEMBRE 2019 AU 30 JUIN 2020	
Boucles TST commandées	20 373
Boucles TST utilisées	2 966

met de détecter dès les premiers jours de vie, un animal Infecté Permanent Immunotolérant (IPI). C'est la méthode de référence pour assainir un cheptel ou une circulation virale a été mise en évidence.

La boucle TST permet un **prélèvement de cartilage auriculaire sur les veaux naissants** au moment de leur identification. C'est un outil facile à mettre en œuvre car sa pose remplace la pose de la boucle classique d'identification.

Après avoir effectué le prélèvement, l'éleveur envoie l'échantillon au laboratoire par courrier ou via son vétérinaire sanitaire ou traitant par la navette du GDS de la Corrèze. L'analyse est réalisée par PCR sur des mélanges d'échantillons (en cas de résultat positif sur mélange, une reprise est faite en individuel). Le résultat est disponible sous environ dix jours. S'il est négatif, il permet d'attribuer une garantie d'animal non IPI pour le veau testé, mais aussi de qualifier sa mère, voire sa grand-mère sur ascendance. Cette technique permet donc d'obtenir sur un an une garantie pour la majorité des animaux d'un cheptel à moindre coût.

A l'issue de la campagne de prophylaxie, plus de 10 % des cheptels du département (308) ont mis en place cette méthode de surveillance soit par choix ou suite à un résultat de prophylaxie positif.

93 cheptels devant mettre en place cette surveillance suite à résultat sérologique défavorable n'ont pour l'instant pas donné suite. Dès lors que les résultats de prophylaxie et l'enquête épidémiologique sont défavorables, il convient de mettre en place une surveillance par boucle d'identification TST. La réussite de l'éradication de la BVD passe par l'implication collective de tous les éleveurs. Il est donc indispensable que les éleveurs concernés mettent en place cette surveillance dans les meilleurs délais dès la connaissance d'un résultat défavorable.



Figure 5 : Les IPI sont de véritables bombes à virus ! Eliminer ces animaux le plus rapidement possible est indispensable afin d'assainir un cheptel rapidement.

UN ASSAINISSEMENT A METTRE EN ŒUVRE SANS DÉLAI EN CAS D'INFECTION !

Les cheptels où une circulation virale de BVD a été mise en évidence doivent mettre en place un protocole d'assainissement. 42 cheptels étaient dans cette situation en Corrèze au 30 juin 2020. Ce protocole prévoit notamment :

- Une série de virologie afin d'attribuer un statut individuel à l'ensemble des bovins du cheptel,
- Une surveillance BVD par boucle d'identification TST,
- Une élimination des IPI dans un délai de 15 jours.

(Figure 5)
Les analyses effectuées dans le cadre des plans d'assainissement ou suite à une suspicion par le vétérinaire ont permis de mettre en évidence des animaux virémiques :

	2016	2017	2018	2019	AU 30 JUIN 2020
Animaux virémiques détectés hors introduction	10	30	61	58	103

Sur ces 103 bovins virémiques, 77 ont été confirmés IPI alors que tous n'ont pas été recontrôlés !

Des mesures complémentaires (isolement, vaccination...) peuvent être décidées conjointement avec le vétérinaire sanitaire afin d'éradiquer rapidement la maladie en élevage mais l'élimination des IPI reste la base indispensable !

LES ACCOMPAGNEMENTS DU GDS19 EN MATIÈRE DE BVD

Un dispositif d'aide sans précédent qui s'appuie sur le mutualisme et sur le conseil départemental En partenariat avec le Conseil Départemental de la Corrèze, le GDS de la Corrèze a mis en place un plan spécifique d'aide au dépistage et à l'éradication de la BVD.

Les adhérents bénéficient notamment :

- de tarifs négociés sur les analyses avec le laboratoire QUALYSE,
- de la prise en charge des sondages sérologiques en mélange,
- de 50 % d'aide sur les analyses effectuées dans le cadre de la surveillance par boucle d'identification TST ainsi que sur les analyses effectuées dans le cadre des protocoles d'assainissement,
- d'une prise en charge à 100% du kit de prélèvement présent sur les boucles TST,
- D'une aide à l'élimination des bovins reconnus IPI. Si le taux de perte lié à la BVD est inférieur à 10%, les adhérents bénéficient d'une aide forfaitaire de 150 € par IPI euthanasié. Si le taux de perte lié à la BVD est supérieur à 10%, les prises en charge se font par le biais de la caisse coup dur.

Une nécessaire implication de la région en raison de l'ampleur de l'investissement attendu !

Compte tenu de l'impact de la BVD et des coûts liés au plan d'éradication, un dossier de demande d'aide a été déposé en mai 2020 au Conseil Régional Nouvelle Aquitaine par notre FRGDS Nouvelle Aquitaine. Nous sommes dans l'attente de sa réponse.

Une campagne de communication dans la presse a suivi avec divers communiqués tant régionaux que départementaux. Des courriers de sensibilisation ont par ailleurs été envoyés par notre Conseil d'Administration à de nombreux élus qui se sont engagés à soutenir notre demande et nous tenons à les en remercier. Nous avons ainsi reçu le soutien de fin de la dernière phrase : Nous avons ainsi reçu à ce jour le soutien de Frédérique Meunier, Claude Nougéin et Christophe Patier.

**CLÉMENT GALZIN,
DV CHRISTELLE ROY, GDS 19**

FRGDS Nouvelle-Aquitaine
COMMUNIQUE DE PRESSE
27 mai 2020

FRGDS NOUVELLE-AQUITAINE – PLAN BVD
Demande d'aide au Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine

Après l'avis favorable à l'unanimité du Conseil National d'Orientation de la Politique Sanitaire Animale et Végétale (CNOPSAV) du 4 juillet 2019, l'arrêté ministériel du 31 juillet 2019 a fixé des mesures de surveillance et de lutte contre la maladie des muqueuses/diarrhée virale bovine (BVD). Pour mémoire, le CNOPSAV réunit l'ensemble des organisations professionnelles agricoles et vétérinaires sous l'égide du Ministère de l'Agriculture, il est notamment consulté sur les projets réglementaires relatifs à la santé et à la protection des animaux et des végétaux.

La FRGDS Nouvelle-Aquitaine est l'interlocuteur sanitaire animal pour notre région. Elle organise le réseau régional des GDS pour défendre, représenter, former, informer et accompagner tous les éleveurs de toutes les espèces d'animaux de rente dans le domaine sanitaire animal sur le territoire de la plus grande région agricole française. Elle est reconnue comme l'Organisation à Vocation Sanitaire (OVS) pour le domaine animal par le Ministère de l'Agriculture.

Sa mission est d'assurer la concertation et la mutualisation de moyens des GDS de la région au service du sanitaire animal collectif pour être l'interlocuteur régional de l'Etat (DRAAF/SRAL), du Conseil Régional et des autres organisations professionnelles pour les questions sanitaires animales, tout en conservant un ancrage local fort pour maintenir le maillage de proximité du réseau, garant d'une forte réactivité indispensable pour la gestion des crises sanitaires.

Face aux enjeux de cette mission : bien-être de l'éleveur, bien-être animal, biosécurité, baisse des intrants (comme les antibiotiques), notion « ONE HEALTH – UNE SANTE », occupation du territoire, maillage vétérinaire..., le Conseil Régional est un partenaire incontournable ! Il nous a prouvé par le passé qu'il savait être présent pour accompagner les problématiques sanitaires en élevage.

Du fait de nos spécificités régionales, de ses enjeux économiques, environnementaux et sociétaux, le plan BVD est emblématique pour une implication du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine :

- La Nouvelle-Aquitaine est la 1^{ère} région agricole de France. 40 % des exploitations sont orientées sur l'élevage surtout pour la production de viande, c'est la 1^{ère} région exportatrice de brouillards avec de nombreux élevages vendeurs de reproducteurs.
- Nous sommes face à un nouveau chantier d'envergure pour l'élevage bovin. Malgré les actions mises en place par les GDS depuis des années, la BVD a encore un fort impact économique et aura un impact commercial national, européen et international de plus en plus important.
- Les pays avec un programme d'éradication BVD ont bénéficié d'aides nationales ou régionales.
- Une circulation virale BVD induit une immunodépression, augmentant les pathologies dans l'élevage et affectant le bien-être animal, générant une augmentation d'utilisation d'intrants et d'antibiotiques, ce qui est contre-productif vis-à-vis du plan Ecoantibio et de la réduction des émissions de gaz à effet de serre.
- L'élevage bovin néo-aquitain est majoritairement allaitant plein-air (84 %). C'est donc un élevage de qualité, valorisant les surfaces en herbe (puits de carbone stratégique), il façonne nos paysages néo-aquitains. Mais, il renferme ainsi structurellement des facteurs de risque en matière de contamination BVD. De plus, il se trouve dans une situation économique difficile.
- Actuellement, le coût annuel de la BVD pour la ferme Nouvelle-Aquitaine se situe autour de 4 millions d'euros. Les pays engagés dans l'éradication BVD montrent un retour sur investissement avant 10 ans après le démarrage du programme collectif.

FRGDS Nouvelle-Aquitaine
frgds.nouvelle-aquitaine@reseaugds.com
6, parvis des Chartres
33076 BORDEAUX CEDEX

1/2

FRGDS Nouvelle-Aquitaine
COMMUNIQUE DE PRESSE
27 mai 2020

- Une des clés de réussite de l'éradication de la BVD est la nécessaire forte implication conjointe de tous les éleveurs de bovins.
- Une lutte collective généralisée contre cette maladie permettra ainsi de limiter les pathologies, donc les intrants, notamment les antibiotiques, d'augmenter le bien-être animal, sans oublier le bien-être de l'éleveur, et de réduire l'impact environnemental.

Face à cette situation de difficultés pour l'élevage bovin, notamment allaitant, d'investissement conséquent et collectif nécessaire pour répondre aux besoins internes des éleveurs (sanitaires, économiques) et externes (besoins commerciaux, attentes sociétales) et pour encore mieux valoriser et renforcer notre modèle d'élevage néo-aquitain, la FRGDS Nouvelle-Aquitaine a sollicité le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine pour une aide à hauteur de 40 % du coût du plan d'éradication BVD.

Cette aide du Conseil régional, intégralement déduite de la facturation à l'éleveur, permettrait un reste à charge pour l'éleveur significativement allégé et, donc, une acceptation augmentée d'où une réalisation collective plus importante, gage de meilleure réussite de ce plan d'éradication BVD.

La FRGDS et les 12 GDS départementaux néo-aquitains remercient par avance chaque éleveur bovin pour son implication et l'ensemble des partenaires (organisations professionnelles agricoles et vétérinaires, laboratoires d'analyses, interlocuteurs régionaux (DRAAF/SRAL) et départementaux (DDecPP) de l'Etat...) pour leur soutien dans ce plan d'éradication de la BVD, nouveau chantier d'envergure pour l'élevage bovin néo-aquitain et pour leur appui vis-à-vis de cette demande d'aide auprès du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine.

Le Président de la FRGDS Nouvelle-Aquitaine

Franck DAUBIN

Contact :
FRGDS Nouvelle-Aquitaine
Marine VOISIN – Directrice
frgds.nouvelle-aquitaine@reseaugds.com
6, parvis des Chartres
33076 BORDEAUX CEDEX

2/2